

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
M. David Boissonneault	Conseiller	3 353	1 241		
M. Yves Boissonneault	Conseiller	4 637	1 572	894	447
M. Sylvain Labrecque	Maire	8 695	2 479	9 681	4 840
Mme Geneviève Ruel	Conseiller	3 395	1 200		
M. Benoit Jalbert	Conseiller	1 739	1 028		
M. Dave Boissonneault	Conseiller	2 898	826		
Mme Lucie Roy	Conseiller	580	415		
M. Frédéric Martineau	Conseiller	580	415		
M. Pierre-Yves Blanchet	Conseiller	3 478	1 241		
Mme Caroline Bédard	Conseiller	580	596		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).